



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 05345

Nom ou dénomination : GYMLET

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2014 sous le numéro de dépôt 17478

**CIC HERBLAY**

5 RUE DU GENERAL DE GAULLE 95220 HERBLAY

☎ 08 20 31 01 05 (0,119€ TTC / Min) FAX 01 39 31 37 88 ✉ 10105@cic.fr BIC : CMCIFRPP

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC HERBLAY 5 RUE DU GENERAL DE GAULLE 95220 HERBLAY

déclare et atteste avoir reçu la somme de 20 000 €.

M Poulet Jeremy, gérant de la société GYMLET, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 10 CAR DU GENERAL DE GAULLE 94380 BONNEUIL SUR MARNE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| 1er associé     | M Poulet Jeremy |
| Nombre de parts | 10000           |
| Montant versé   | 10 000 €        |
| 2e associé      | Sarl Gymspa     |
| Nombre de parts | 10000           |
| Montant versé   | 10 000 €        |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 30066 10105 00020169401 13 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 novembre 2014

Le déposant  
("lu et approuvé" et signature)

JST06

*lu et approuvé*  
*[Signature]*

La banque  
(cachet et signature)

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
Succursale HERBLAY  
5 rue du Général de Gaulle  
95220 HERBLAY  
☎ 0820 310 105 - fax 01 39 31 37 88

**Société « GYMLET »**

**SARL**

**Capital Social : 20.000 EUROS**

**Siège social : 10 Carrefour du Général de Gaulle  
94380 Bonneuil sur Marne**

**STATUTS**

# STATUTS

Société GYMLET

SARL

Capital Social : 20.000 EUROS

Siège social : 10 Carrefour Charles de Gaulle  
94380 Bonneuil sur Marne

## **ARTICLE 1 - FORME**

Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une Société à Responsabilité Limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par les articles L223-1 à L223-43 du Code de Commerce, ainsi que par les présents statuts.

## **ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL**

La Société a pour objet, en France et dans tous pays

- la création et l'exploitation de centre de sport, remise en forme, détente
- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations, entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social,

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

## **ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE**

La société a pour dénomination sociale : « GYMLET »

## **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à : 10 Carrefour Charles de Gaulle, 94380 Bonneuil sur Marne

## **ARTICLE 5 - DUREE**

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre du Commerce, sauf les cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus aux présents statuts.

PS JP

## **ARTICLE 6 - APPORTS**

Les soussignés apportent à la société des sommes en numéraires ci-après à savoir :

1- La SARL GYMSPA, 163 Avenue Joffre, 93800 EPINAY SUR SEINE, RCS Bobigny 450 091 350.

La somme de 10.000 Euros ( dix mille Euros) correspondant à 50 % des parts effectivement souscrites.

2-. Monsieur Jeremy POULET, 27 Rue du General Leclerc, 77400 Pomponne, né le 7 mai 1988 à Lagny sur Marne (77)

La somme de 10.000 Euros ( dix mille Euros) correspondant à 50 % des parts effectivement souscrites.

Soit au total la somme de 20.000 Euros, laquelle somme a été déposée par l'associé, conformément à la loi, à la signature des statuts, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation à la BANQUE CIC, agence d'HERBLAY, 5 rue du Général De Gaulle (95220)

## **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

Le Capital social est fixé à la somme de 20.000 Euros ; Il est divisé en parts sociales égales de un euro chacune, entièrement libérée, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

### **1 - A GYMSPA SARL**

10.000 parts sociales numérotées de 1 (un) à 10.000 (dix mille) inclus,  
Soit 10.000 parts

### **2 - A Monsieur Jeremy POULET,**

10.000 parts sociales numérotées de 10.001 (dix mille un) à 20.000 (vingt mille) inclus,  
Soit 10.000 parts

Total égal au nombre de parts sociales, composant le capital social, soit :

**20.000 EUROS**

**20.000 parts**

ph JP

## ARTICLE 8 - GERANCE

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, choisis par les associés, sans ou avec limitation de la durée de leur mandat.

Le premier gérant nommé pour une durée indéterminée est Monsieur Jeremy POULET, 27 Rue du General Leclerc, 77400 Pomponne qui accepte ces fonction.

## ARTICLE 9 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social à une durée de 12 mois, et commence le 1er avril et se termine 31 mars de chaque année. Par exception le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la société et s'achèvera le 31 mars 2016.

Fait à Bonneuil sur Marne

Le 17 octobre 2014

En autant d'exemplaires que la loi l'exige.

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE CRETEIL

Le 24/11/2014 Bordereau n°2014/1 047 Case n°6

Ext 6945

Enregistrement : Exonéré

Pénalités :

Total liquidé : zéro euro

Montant reçu : zéro euro

**Lydia HAUCK**  
Agente  
des Finances Publiques  
Agente administrative des finances publiques

JP